

Cet état fait donc voir que le Gouvernement, au cours des derniers mois, a augmenté de plus de \$300,000 le coût de l'administration civile en ajoutant au personnel, aux appointements et aux dépenses casuelles des divers services administratifs. Au ministère des Postes, l'augmentation est de \$87,335. Voilà qui est vraiment alarmant, et je prévois que sous la direction de son chef actuel, ce ministère ne se retrouvera jamais dans une situation financière aussi brillante que celle qu'il a connue par le passé. A l'avenir, on verra s'accroître très rapidement le coût de l'administration du ministère des Postes.

M. SHARPE (Ontario-nord): A cause du factage rural.

M. MACLEAN (Halifax): Ce service y sera pour quelque chose; mais je remarque que le budget du service postal accuse une augmentation de \$500,000, et je crois bien que le ministre n'aura pas trop de ce demi-million, s'il continue à résilier des contrats régulièrement passés, dans le seul but de permettre à certains de ses amis de se faire adjuger des entreprises à des prix plus élevés.

Un mot maintenant de l'augmentation des dépenses relatives aux travaux publics qu'accuse le budget du prochain exercice. Quand le budget principal des travaux publics fut déposé, il indiquait, par rapport à celui de 1912, que la dépense imputable sur le fonds consolidé serait diminuée de \$40,830, ce dont députés et journaux ministériels se targuaient avec une satisfaction évidente. On avait toujours reproché à ce ministère le chiffre considérable de ses dépenses; aussi a-t-on tenté d'amener le public à voir dans la réduction apparente qu'accusait le budget principal, la preuve que le Gouvernement entendait tenir sa promesse de réduire les dépenses relatives aux travaux publics. Avec le temps, les choses ont changé; le budget supplémentaire que l'on a déposé depuis accuse une augmentation de \$7,733,871.40 de la dépense des travaux publics, imputable sur le revenu, et une augmentation de \$3,147,512.92 de la dépense imputable sur le capital, soit un total de \$10,880,884.31. Ceci porte à plus de \$3,000,000 le chiffre de l'augmentation des dépenses imputables sur le fonds consolidé que l'on projette de faire au cours du prochain exercice.

Je veux mettre sous les yeux de la Chambre un état comparatif, pour 1912 et 1913, des dépenses relatives aux travaux publics et imputables tant sur le revenu que sur le capital:

Etat comparatif pour 1911-12 et 1912-13 des sommes votées pour les travaux publics et imputables sur le revenu et sur le capital (y compris la dépense à compte du

M. MACLEAN (Halifax).

capital du ministère de la Marine et des Pêcheries).		
Travaux publics, revenu (budget principal)...	\$19,614,030	\$14,530,380 00
Travaux publics, revenu (budget supplémentaire) . . . . .	214,044 43	7,733,371 40
Travaux publics, capital (budg. principal)...	6,416,000 00	7,063,000 00
Travaux publics, capital (budget supplémentaire)...		3,147,512 91
	\$26,244,074 14	\$32,474,264 31
		26,244,074 14

1912-13 sur 1911-12. . . . . \$ 6,230,190 17

Autrefois, les dépenses des travaux publics étaient, comme bien d'autres, le point de mire des critiques de nos adversaires. Je m'abstiendrai d'aller puiser dans les discours du ministre du Commerce (M. Foster) une preuve suffisante à confondre le Gouvernement actuel. Je n'aurais qu'à cueillir au hasard parmi les observations que faisait autrefois l'honorable ministre pour faire voir avec quelle force nos adversaires protestaient contre l'accroissement du chiffre des dépenses du ministère des Travaux publics. Ils soutenaient invariablement que ces dépenses se faisaient sans méthode en l'absence de toute commission compétente, et en général, d'une manière peu sage. Je remarque que ces dépenses ne leur causent plus de soucis, et il y a tout lieu de croire que le budget des travaux publics, si considérable qu'il soit, l'eût été encore bien plus si le ministre des Travaux publics et des Finances avaient accédé aux nombreuses demandes qu'on leur a faites.

Si on me le permet, je ferai consigner aux Débats un état des dépenses faites à compte du revenu par le ministère des Travaux publics de 1905 à 1913.

M. L'ORATEUR: Il n'est pas d'usage et, si je ne me trompe, la procédure parlementaire ne permet pas que l'on fasse reproduire dans les Débats quelque état dont il n'a pas été préalablement donné lecture à la Chambre. Il s'agit là, si je me rappelle bien, d'un privilège dont jouit habituellement le ministre des Finances lorsqu'il fait son exposé budgétaire de chaque année, mais l'usage ne va pas plus loin que cela.

M. MACLEAN (Halifax): Je donnerai donc lecture de cet état:

Travaux publics.—Dépenses à compte du revenu:	
1905. . . . .	\$6,765,446 01
1906. . . . .	7,484,715 72
1907. . . . .	5,520,571 42
1908. . . . .	8,721,326 98
1909. . . . .	12,300,184 05
1910. . . . .	7,261,218 22